

DECISION**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE****LA PRÉSIDENTE,**

- Vu** le code de l'Éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu** le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

DECIDEArticle 1

Délégation est donnée à Mme Nathalie HIESIGER, directrice de la coordination des campus messins et du service technique de site du Saulcy accompagnée de M. Danys DILL à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université le mercredi 6 novembre 2024, le dépôt de plainte auprès du bureau de police de Metz, relatif à des faits d'agressions sur le site du Saulcy.

Article 2

Le Directeur général des services de l'université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 17 octobre 2024



Hélène BOULANGER

Affiché à la présidence et transmis au Recteur, Chancelier des universités le

24 OCT. 2024